

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DU PACIFIQUE**

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (C.-B.)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : 25 février 2005

Numéro de l'avis : 01/2005

Objet : **Mouillage temporaire à Constance Bank**

Lieu : Voies d'accès à Victoria

Détails :

1. Il y a une aire de mouillage temporaire pour faciliter la circulation des navires qui attendent un pilote ou dont l'autorisation d'accoster est quelque peu retardée.
2. La période de mouillage maximale à Constance Bank est de 48 heures.
3. Si un navire doit rester dans cette aire pendant plus de 48 heures, il devra se rendre à une autre aire de mouillage.
4. Il y a trois aires de mouillage. Deux sont réservées aux mouillages de courte durée (moins de 48 heures) et la troisième est réservée pour les urgences.
5. Les aires de mouillage ne doivent pas être utilisées pour la tenue d'activités commerciales.

Merci de votre collaboration

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou Brian Young.

Kevin Obermeyer
Président-directeur général